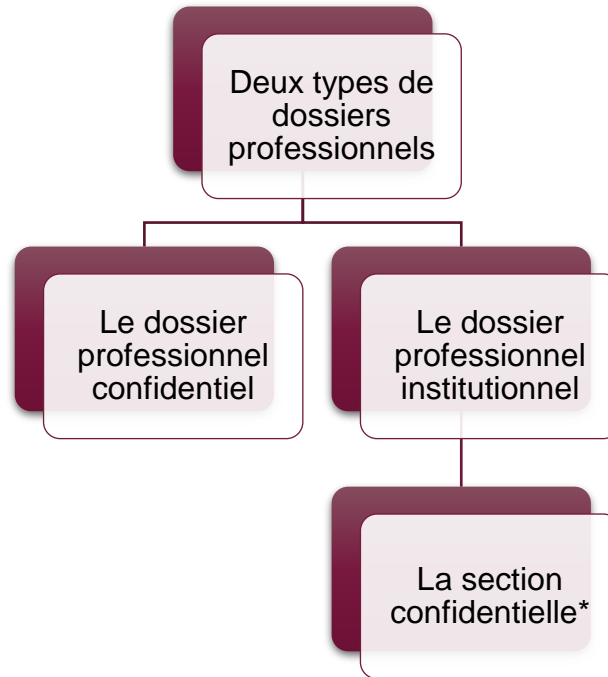


# Fiche sur la tenue de dossiers professionnels en milieu scolaire

En milieu scolaire, le psychoéducateur peut tenir deux types de dossiers professionnels :



## Le dossier professionnel confidentiel

- Il sert à consigner les services rendus à l'élève de 14 ans et plus ou aux parents de l'élève de moins de 14 ans, pour permettre de bénéficier des services professionnels, sans passer par une demande officielle de la direction.
- Tous les renseignements consignés dans ce dossier sont couverts par le secret professionnel.

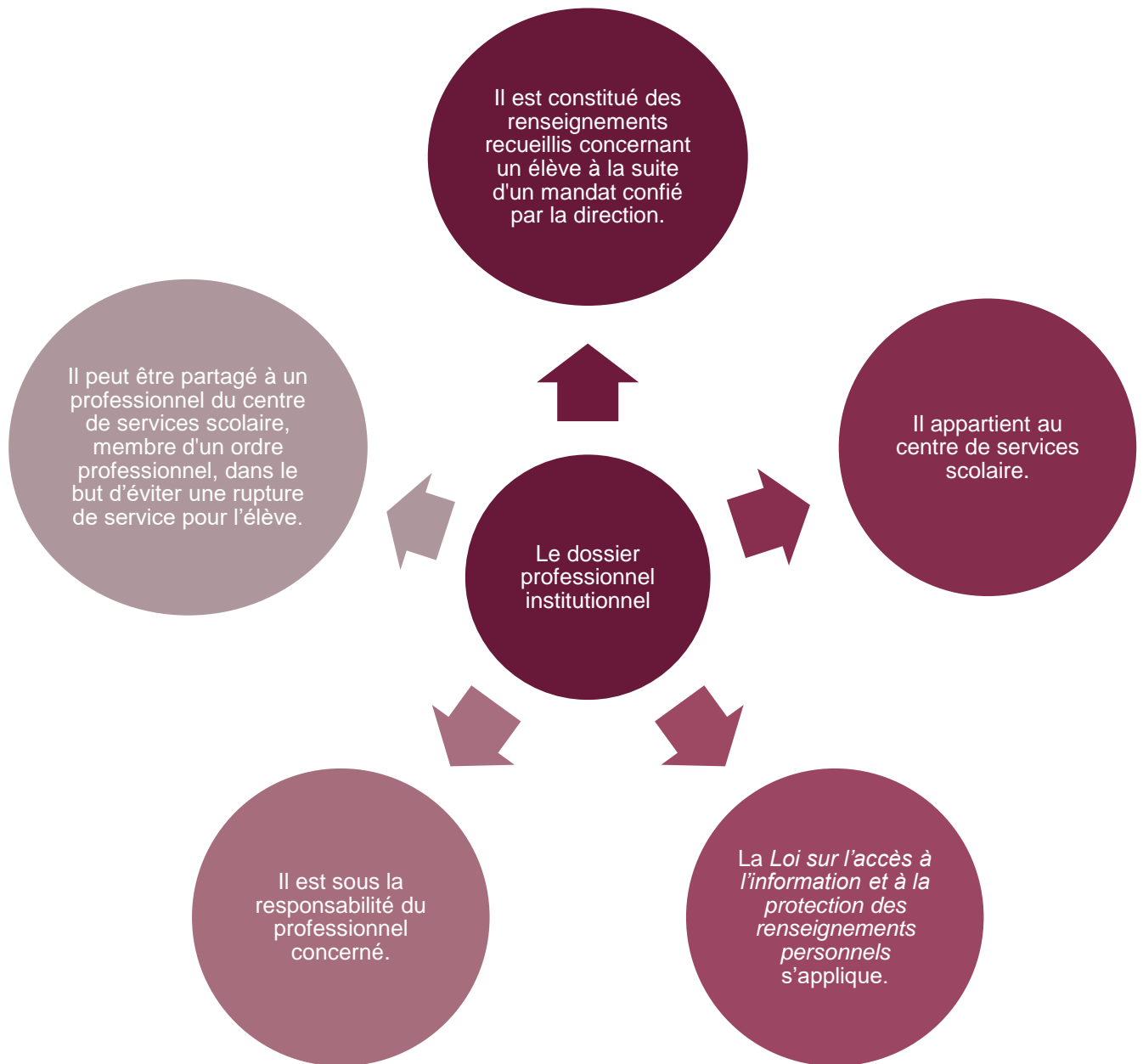
## Le dossier professionnel institutionnel

- Il sert à consigner les services rendus à un élève, **à la suite d'un mandat confié par la direction**, pour lui permettre de satisfaire aux obligations que lui prescrit la Loi d'instruction publique. Notons qu'il s'agit du type de dossier le plus fréquemment utilisé.

La figure suivante présente de manière détaillée les particularités du dossier professionnel institutionnel.

\*Tous les détails concernant la section confidentielle sont présentés à la page 3.

## Les particularités du dossier professionnel institutionnel



## Les implications pour la tenue de dossier professionnel institutionnel

Considérant les particularités du **dossier professionnel institutionnel** présentées dans la figure précédente, les exigences ministérielles précisent que :

**Tout renseignement qui n'est pas en lien avec le mandat confié et qui permet de suivre l'évolution de l'élève devra être versé dans une enveloppe identifiée, une section confidentielle dans le dossier professionnel institutionnel, ou dans un dossier confidentiel<sup>1</sup>.**

De cette façon, on s'assure que ces renseignements demeurent **protégés par le secret professionnel**.

Par conséquent, le psychoéducateur devra se montrer vigilant dans le traitement des renseignements qui ne seraient pas en lien avec le mandat confié.

Voici les différents renseignements pouvant se retrouver dans une enveloppe, une section confidentielle dans le dossier professionnel institutionnel, ou dans un dossier confidentiel.

La section  
confidentielle\*

Les données brutes non interprétées : par exemple, les notes personnelles, les pistes à explorer, les hypothèses à valider, les confidences reçues de tiers, les verbatims, les résultats chiffrés et les percentiles.

Administration de tests : les protocoles d'évaluation, les questionnaires, les feuilles réponses et les grilles de correction.

Les documents (dont les rapports) provenant d'autres professionnels.

---

<sup>1</sup> La protection des renseignements personnels à l'école

### Comment appliquer cette directive?

- Dans un premier temps, le psychoéducateur doit s'assurer d'avoir un **mandat clair**.
- Les questions suivantes peuvent guider le psychoéducateur dans le traitement du renseignement:
  - Le renseignement est-il en lien avec le mandat confié? **NON**
  - Le renseignement permet-il de suivre l'évolution de l'élève? **OUI**
- En fonction des réponses obtenues, le psychoéducateur veillera à déposer le renseignement à l'endroit indiqué, soit **dans une enveloppe, une section confidentielle dans le dossier professionnel institutionnel ou dans un dossier confidentiel**.
- Le psychoéducateur **devra exercer son jugement professionnel** dans la gestion des renseignements à verser dans une enveloppe, une section confidentielle dans le dossier professionnel institutionnel ou dans un dossier confidentiel, notamment par rapport aux notes personnelles, aux pistes, ainsi qu'aux hypothèses à valider. Ces renseignements devraient être conservés seulement s'ils permettent de suivre l'évolution de l'élève.

### Pour quelles raisons?

- En procédant de cette façon, le psychoéducateur s'assure de protéger les renseignements qui ne sont pas en lien avec le mandat et, par le fait même, couverts par le secret professionnel, ce qui permet:
  - **de préserver le lien de confiance avec le client et d'éviter tout préjudice.**

Pour aller plus loin

Consultez le cadre de référence : *La psychoéducation en milieu scolaire (2022)*

Restez à l'affût du site web de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec

[www.ordrepsed.qc.ca](http://www.ordrepsed.qc.ca)